

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix heures, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, en salle de réunion de la Communauté de Communes Cœur du Var, quartier Précoumin au Luc-en-Provence n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le lundi vingt-neuf juin, Salle de réunion du SMA, place des Moulins à Trans-en-Provence sous la présidence de Monsieur Stéphane ISEPPI.

PRESENTS :

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
32	8	9

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Alain Caymaris, Jean-Pierre Souza.
Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Olivier Barthelemy, Frédéric Toussaint.

Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Jean Cayron, Stéphane Iseppi.
Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone.
Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Muriel Alis.

Objet de la
délibération :

**examen du Budget
Supplémentaire**

REPRÉSENTÉS :

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : René Ugo représenté par Stéphane Iseppi.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Didier Brémond, Philippe Roux, Frédéric Toussaint.

Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Gilles Longo, Philippe Chaniol.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Richard Maurin, Marjorie Viort, Richard Maurin, Thierry Bongiorno.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Franck Panizzi, Catherine Venturino-Gabelle, Frédéric Cauvin.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Nicolas Martel, Olivier Baïle, Jean-Yves Huet.

Pour la Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon : Serge Constans, René Bonnet, Fabien Briegne, Bernard Dutrey.

Pour la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : Alexandre Latil, Thomas Dombry, Lucie Lafeuma, Patrice Amado.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain Caymaris

RAPPORTEUR : Stéphane Iseppi

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	BS
13	Subventions d'investissement	
16	Remboursement capital emprunts	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
27	Autres immobilisations financières	
45	Opérations pour compte de tiers	103 000,00 €
Total dépenses réelles		103 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	
Total dépenses d'ordre		0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		103 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	BS
10	Dotations, fonds divers ou réserves	
13	Subventions d'investissement	
45	Opérations pour compte de tiers	-4 607 120,73 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total recettes réelles		-4 607 120,73 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 149 495,35 €
040	Opérations d'ordre entre sections	
Total recettes d'ordre		2 149 495,35 €
001	Résultat reporté	2 560 625,38 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		103 000,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BS
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel	649,99 €
65	Charges de gestion courante	49 952,45 €
66	Charges financières	
67	Charges spécifiques	
Total dépenses réelles		50 602,44 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	2 149 495,35 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
Total dépenses d'ordre		2 149 495,35 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 200 097,79 €

Le Président rappelle que le Budget Supplémentaire constitue une décision budgétaire modificative ayant notamment pour objet :

- la reprise des résultats de l'exercice précédent tels qu'arrêtés par le compte financier unique ;
- l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif ;
- l'inscription de dépenses nouvelles rendues nécessaires en cours d'exercice ;
- la prise en compte de la diminution des participations statutaires (cotisations) des membres du syndicat.

Après reprise des résultats de l'exercice 2025, les résultats reportés s'établissent comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (R002) : **2 453 694,63 €**
- Résultat d'investissement reporté (R001 ou D001) : **2 560 625,38 €**

Compte tenu de ces résultats et des besoins actualisés du syndicat, il est proposé :

- d'inscrire des crédits complémentaires en dépenses de fonctionnement pour un montant de **50 602,44 €** ;
- d'ajuster les dépenses d'investissement pour un montant de **103 000 €** ;
- de diminuer le montant des cotisations appelées auprès des membres du syndicat, les excédents reportés permettant de financer une partie des dépenses de l'exercice.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 juin 2026,

VU le Budget Primitif 2026 adopté par délibération n° 2026-10,

VU le Compte Financier Unique 2025 approuvé par délibération n° 2026-022,

VU l'affectation des résultats approuvée par délibération n° 2026-023,

D E C I D E

ARTICLE UN

D'APPROUVER la reprise des résultats de l'exercice précédent conformément à l'affectation précédemment votée.

ARTICLE DEUX

D'APPROUVER le Budget Supplémentaire 2026 équilibré comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BS
013	Atténuations de charges	
74	Subventions de fonctionnement	
74	Dotations et participations	-253 596,84 €
75	Autres produits de gestion courante	
Total recettes réelles		-253 596,84 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
Total recettes d'ordre		0,00 €
002	Résultat reporté	2 453 694,63 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 200 097,79 €

ARTICLE TROIS

D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Stéphane ISEPPI

POUR : 9 (83 suffrages)
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

ARRETE ET SIGNATURES

SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS - BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_025-BF 4

BS SLO 2026

Présentation

Présenté par le **PRESIDENT**,
A Trans-en-Provence, le 29/06/2026
Le **PRESIDENT**

Délibération

Délibéré par le **Comité syndical, réuni en session**
A Trans-en-Provence, le 29/06/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour :
Contre :
Abstention :

32
8
9
0
0
0

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation :

Signataire

Alain CAYMARIS - DPVA - Titulaire



Jean-Pierre SOUZA - DPVA - Titulaire



Marc HEBREARD - DPVA - Titulaire

Romain VACQUIER - DPVA - Titulaire

Vincent LAPIE - DPVA - Suppléant

Marcel FLORENT - DPVA - Suppléant

Jean CAYRON - ECAA - Titulaire



Philippe CHANIOL - ECAA - Titulaire

Stéphane ISEPPI - ECAA - Titulaire



Gilles LONGO - ECAA - Titulaire

Eliane TOSI - ECAA - Suppléant

Maxime GRILLET - ECAA - Suppléant

Didier BREMOND - CAPV - Titulaire

ARRETE ET SIGNATURES

SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS - BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

BS

SLO 2026

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_025-BF 4

Signataire

Olivier BARTHELEMY - CAPV - Titulaire	
Philippe ROUX - CAPV - Titulaire	
Frédéric TOUSSAINT - CAPV - Titulaire	
Philippe VALOT - CAPV - Suppléant	
Philippe CHUYEN - CAPV - Suppléant	
Jean-Michel DRAGONE - CCCV - Titulaire	
Richard MAURIN - CCCV - Titulaire	
Marjorie VIORT - CCCV - Titulaire	
Thierry BONGIORNO - CCCV - Titulaire	
Paul BRULETTI - CCCV - Suppléant	
Serge CONSTANS - CCLGV - Titulaire	
René BONNET - CCLGV - Titulaire	
Fabien BRIEUGNE - CCLGV - Titulaire	
Bernard DUTREY - CCLGV - Titulaire	
Grégory LOPEZ - CCLGV - Suppléant	
Michel BLANC - CCLGV - Suppléant	
Jean-Yves HUET - CCPF - Titulaire	

ARRETE ET SIGNATURES

SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS - BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

BS

SLO 2026

ID : 083-200047611-20260629-D_2026_025-BF 4

Signataire

Nicolas MARTEL - CCPF - Titulaire

Olivier BAÏLE - CCPF - Titulaire

René UGO - CCPF - Titulaire

Camille BOUGE - CCPF - Suppléant

Jérôme SAILLET - CCPF - Suppléant

Alexandre LATIL - CCGST - Titulaire

Thomas DOMBRY - CCGST - Titulaire

Lucie LAFEUMA - CCGST - Titulaire

Patrice AMADO - CCGST - Titulaire

Thierry GOBINO - CCGST - Suppléant

Vincent MORISSE - CCGST - Suppléant

Muriel ALIS - CCPV - Titulaire

Franck PANIZZI - CCPV - Titulaire

Catherine VENTURINO-GABELLE - CCPV - Titulaire


Frédéric CAUVIN - CCPV - Titulaire

Olivier VESPERINI - CCPV - Suppléant

Laurence CORSO - CCPV - Suppléant

ARRETE ET SIGNATURES

SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS - BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le BS 
ID : 083-200047611-20260629-D_2026_025-BF 4

 Le Président,

Stéphane ISEPPI

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/06/2026, et de la publication le 29/06/2026

A Trans-en-Provence, le 29/06/2026